

LECTOURE (32) – TANNERIE ROYALE

Inscrite au titre des monuments historiques (extension de protection) – 13/09/2018



De nombreuses tanneries, profitant de l'eau qui coulait en abondance de la fontaine de Fontélie ou fontaine de Diane, existaient déjà à Lectoure dans ce quartier avant la création, au milieu du XVIII^e siècle de la manufacture royale dirigée par les frères Duclos. Ces négociants originaires de Toulouse héritèrent d'une importante tannerie dans le quartier d'Ydronne et acquirent en 1751 plusieurs tanneries voisines ainsi que des moulins à écorces. Ils profitaient aussi d'un contexte favorable, localement, avec l'abondance des ressources nécessaires, sources, cours d'eau, bois de chêne fournisseurs d'écorces, mais aussi de la situation politique : la France était en pleine Guerre de Sept Ans et les troupes avaient de gros besoins en équipements de cuir, chaussures, harnachements... Pour édifier leur usine sur le modèle de la tannerie « près de Bayonne » que l'Intendant d'Etigny venait de fonder, ils firent appel à l'architecte Pierre Racine. L'entreprise fut dirigée par Joseph Duclos, le plus jeune des frères, qui gagna la confiance de d'Etigny.

Le 30 janvier 1752, la première pierre était posée en présence de Mgr de Narbonne-Pelet. Le 10 avril 1752 d'Etigny acceptait que leur soit concédé le bastion à saillant lié aux fortifications de la ville mais qui n'était plus d'aucune utilité. Il leur céda aussi l'usage de la fontaine publique, leur permettant d'y pratiquer une ouverture pour l'alimentation en eau de la tannerie, ayant la garantie que les habitants de la ville ne seront pas privés de l'accès à l'eau de la fontaine. L'établissement devint officiellement tannerie royale en 1754. La manufacture occupa entre 60 et 100 ouvriers. Les frères Duclos, déjà couverts par lettres patentes du roi, sollicitèrent plusieurs financiers pour réaliser leurs projets. Leur réputation s'étendit dans toute la France et la tannerie connut une brillante prospérité, malgré une première crise lorsqu'en 1773 une épizootie entraîna des difficultés d'approvisionnement en peaux. En 1776 Joseph Duclos vendit la tannerie à son frère. La tannerie reprit son activité en 1826 puis fut acquise en 1834 par les frères Gauran. L'entreprise passa ensuite de mains en mains pour abriter une distillerie, un cinéma, une maison de retraite.

La protection comprend les façades et toitures des parties bâties, les deux étuves et la salle sur laquelle elles donnent, situées en rez-de-chaussée de la partie occidentale du bâtiment situé sur la parcelle 6 et la partie de canalisation située sous celle-ci et aboutissant à cette salle ; les façades et toitures du bâtiment situé sur la parcelle 7 et servant de limite aux parcelles 6 et 7 ; les sols des parcelles 5, 6, 7, 8, 9 ; ainsi que les vestiges de la tannerie, visibles ou enfouis, qu'elles recèlent (cuves, bassins, système d'adduction d'eau...).

Georges Gonsalvès